

L'ajournement

Je trouve déprimant, monsieur le Président, qu'on n'ait encore rien fait au cours de la législature actuelle pour aider ce secteur. Tout ce que nous avons vu, c'est un projet de loi visant à relever les avances en liquidités. Nous souscrivions volontiers à une telle mesure, mais le ministre ne semble pas arriver à convaincre son leader à la Chambre de nous la présenter pour que nous puissions l'étudier. Au demeurant, la seule chose que le gouvernement ait faite dans le domaine de l'agriculture, c'est de laisser la Société du crédit agricole majorer ses taux d'intérêt il y a environ deux semaines. Mais nous avons fait quelques propositions, de ce côté-ci, par contre.

Le député de Végréville (M. Mazankowski) a présenté une motion dans laquelle il a proposé de réduire la taxe sur les carburants agricoles. On a renvoyé cette motion au comité. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a proposé, lui, une mesure à propos des obligations agricoles qui a abouti elle aussi au comité. L'opposition a donc pris les devants pour atténuer quelques-uns des problèmes qui affligent l'agriculture au Canada sans que le gouvernement ne réagisse.

Il me semble, monsieur le Président, que si un ministre peut compter sur l'appui de l'opposition pour prendre une certaine initiative mais qu'il n'y parvient pas, cela en dit long sur le soutien dont il jouit au sein de sa formation politique. Je parle de soutien, mais le gouvernement continue de tergiverser quant aux mesures à prendre.

Je répète que nous sommes disposés à appuyer un projet de loi qui créerait un programme de stabilisation de la viande de bœuf, ainsi que le précisait un communiqué du gouvernement émis en octobre 1983. Mais nous attendons toujours cette mesure que nous devons étudier à la deuxième lecture, puis au comité, et enfin de nouveau à la Chambre, à la troisième lecture. Le nombre de jours d'ici à la fin de juin est limité à une trentaine seulement. Si le projet de loi ne nous est pas présenté sous peu, rien ne se produira. Il est vrai que cela provoque quelque inquiétude dans l'industrie, mais par rapport aux prix, c'est le moment ou jamais de faire cette proposition. Le moment est tout indiqué d'agir maintenant et non pas en situation de crise comme en 1974 et 1975, lorsque les prix avaient fléchi. Il s'impose de prendre des décisions et d'inviter les intéressés à nous soumettre leurs recommandations quant aux dispositions à faire figurer dans la loi. Nous ne pouvons pas soutenir une loi fantôme. La Chambre attend qu'on lui présente un projet de loi.

● (1815)

En terminant, je signale que nous nous féliciterions que le gouvernement prenne les dispositions voulues pour présenter cette mesure à temps pour que nous la débattions avant la fin de juin. Mais si le gouvernement ne nous montre pas ce texte de loi, nous devons nous interroger sur sa sincérité quand il dit se préoccuper des problèmes qui affligent le monde agricole actuellement au Canada.

[Français]

M. André Bachand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de répondre à la question qui a été posée par le député de Portage-Marquette (M. Mayer) sur les progrès accomplis dans la mise au point d'un programme national et tripartite de stabilisation des viandes rouges. Les ministres de l'Agriculture, fédéral (M. Whelan) et provinciaux, ont essayé de présenter un tel programme depuis presque une décennie. Finalement, ce programme semble maintenant être à portée de la main.

D'abord, permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler les événements qui se sont déroulés depuis les dernières réunions des ministres de l'Agriculture, fédéral et provinciaux, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'été dernier.

A l'Île-du-Prince-Édouard, les provinces dont la production de viande rouge est la plus élevée, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, se sont mises d'accord pour étudier avec le gouvernement fédéral un nouveau programme fondé sur certains principes. A partir de cette base, des plans de stabilisation ont été ébauchés et présentés aux ministres et aux hauts fonctionnaires lors d'une réunion en octobre dernier, à Ottawa. Ensuite, une série de réunions ont eu lieu avec les organisations de producteurs et les gouvernements provinciaux pour améliorer et perfectionner ces plans. Lors d'une autre réunion fédérale-provinciale qui a eu lieu ici, le 9 février dernier, les principes et les détails ont encore fait l'objet d'améliorations supplémentaires. Grâce à ces consultations, nous disposons maintenant d'un programme provisoire avec l'appui des principales provinces productrices de viande rouge, de quatre offices provinciaux de commercialisation du porc ainsi que de la Canadian Cattlemen's Association. Ce programme a fait l'objet de discussions entre le ministre de l'Agriculture et ses collègues du Cabinet, et ces derniers ont approuvé les principaux points du projet de loi qu'ils désirent voir soumis à la Chambre des communes, et ce en vue de la mise sur pied d'un programme national, tripartite, à participation volontaire.

Nous espérons que le projet de loi en cours de rédaction obtiendra alors l'assentiment des députés et qu'il sera approuvé avant l'ajournement d'été.

Le ministre de l'Agriculture pourrait alors en arriver à une entente avec ses homologues provinciaux lorsqu'ils se rencontreront à Winnipeg en juillet prochain. Ainsi, les producteurs canadiens de viande rouge pourraient avoir un programme dont ils ont vraiment besoin avant la fin de l'année. Ce programme aidera non seulement les agriculteurs sur le plan individuel, mais il contribuera aussi à mettre fin à la prolifération des programmes de stabilisation qui ont amené la balkanisation de l'industrie.

En résumé, monsieur le Président, nous avons l'approbation du Cabinet au sujet de ce projet de loi qui est en train d'être rédigé, et nous aimerions que ces amendements à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles soient acceptés avant les vacances parlementaires estivales, afin que des ententes fermes puissent être signées avec les provinces dès juillet de cette année.